



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2011-06-01

Objet : Demande d'attribution d'une subvention pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 31/05/2011,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération N° 2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour solliciter toute subvention sur des opérations suivies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;

Considérant l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui a mis en place un dispositif d'aide à la réalisation de déchèterie ; notamment pour les travaux concernant le local gardien, les locaux de stockage et ses aménagements (armoires, conteneurs, bacs et fosses de rétention) relatif à la collecte des déchets dangereux des ménages ainsi que le réseau d'assainissement prévu pour la collecte des eaux usées et de pluies ;

Considérant que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage dans un projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Bois d'Arcy visant à améliorer la gestion des déchets des habitants des communes adhérentes ;

Décide

Article 1 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention correspondante auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie ;

Article 2 - que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **30 JUIN 2011**



Le Président


François de MAZIERES
Maire de Versailles